

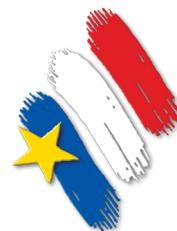


LOI SUR LES SERVICES  
EN FRANÇAIS

# RAPPORT ANNUEL 2014-2015

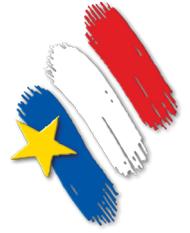


AFFAIRES ACADIENNES  
ET FRANCOPHONES



## Table des matières

Message du premier ministre . . . . .	1
La <i>Loi sur les services en français</i> . . . . .	3
Le Comité consultatif de la communauté acadienne et francophone . . . . .	4
Les coordonnateurs des services en français . . . . .	5
Les priorités de la communauté acadienne et francophone . . . . .	5
La capacité du gouvernement . . . . .	7
La reddition de compte . . . . .	7
Le mécanisme de plaintes . . . . .	7
Les plans et rapports annuels . . . . .	9
Le rapport annuel du ministre . . . . .	10
Les activités du Secrétariat aux affaires acadiennes et francophones . . . . .	10
Les réalisations des institutions gouvernementales. . . . .	11



## Message du premier ministre

En faisant directement appel au gouvernement provincial et à la communauté acadienne et francophone pour élaborer sa *Loi sur les services en français*, l'Île-du-Prince-Édouard s'est taillé une place enviable dans l'ensemble des provinces et territoires. Ce niveau de collaboration demeure ancré dans la mise en œuvre globale de la *Loi* ainsi que dans la reconnaissance des priorités de la communauté.

Le présent rapport annuel sur la *Loi sur les services en français* vise à :

- assurer la responsabilisation du gouvernement quant à l'application de la *Loi*;
- offrir une vue d'ensemble des activités du Secrétariat aux affaires acadiennes et francophones;
- présenter la contribution des 20 institutions gouvernementales assujetties à la *Loi* en matière de programmes et de services offerts en français;
- rapporter toute plainte reçue.

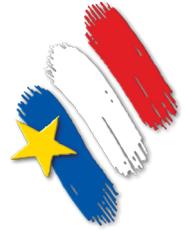


Nous terminons maintenant le premier cycle complet des activités de planification, de mise en œuvre et de rapport liées à la *Loi sur les services en français*. Dans les étapes qui suivront, nous poursuivrons nos efforts de collaboration visant à améliorer les programmes et services offerts en français pour contribuer à la vitalité de la communauté acadienne et francophone.

Le tout respectueusement soumis,

H. Wade MacLauchlan  
Premier ministre de l'Île-du-Prince-Édouard  
Ministre responsable des Affaires acadiennes et francophones

## La Loi sur les services en français



La *Loi sur les services en français* est en vigueur depuis le 14 décembre 2013; l'exercice 2014-2015 représente donc la première année complète de sa mise en œuvre. La *Loi* et son *Règlement général* mettent en place des obligations claires en ce qui a trait à la prestation de services en français. Soulignons que la *Loi* s'appuie sur le principe de l'harmonisation des priorités de la communauté acadienne et francophone en la matière avec la capacité du gouvernement d'offrir ces services.

La *Loi* permet la désignation de services et établit des obligations quant à la prestation des services désignés, soit qu'ils doivent être offerts en français ou en anglais au choix de la personne et dans une qualité comparable dans les deux langues. La désignation de services est déterminée par les institutions gouvernementales, tenant compte des priorités de la communauté, et se fait par règlement.

Pour ce qui est de la correspondance et des consultations publiques, la *Loi* stipule que les institutions gouvernementales doivent répondre en français, par écrit, à la correspondance reçue en français, et que lors de consultations publiques, elles doivent offrir au public une occasion d'y participer en français.

La *Loi* établit plusieurs mécanismes pour assurer sa mise en œuvre :

- Le Comité consultatif de la communauté acadienne et francophone conseille le ministre responsable des Affaires acadiennes et francophones sur toute question ayant trait à cette communauté dans la province, notamment ses priorités en matière de services en français.
- Chaque institution gouvernementale doit nommer un coordonnateur des services en français devant notamment la conseiller sur la mise en œuvre de la *Loi*.
- Un agent aux plaintes, nommé par le ministre responsable des Affaires acadiennes et francophones, est chargé de traiter les plaintes faites en vertu de la *Loi*.
- Le Secrétariat aux affaires acadiennes et francophones est responsable de l'application de la *Loi* et de son règlement. Le Secrétariat fournit aussi un soutien opérationnel et administratif au Comité consultatif de la communauté acadienne et francophone, et préside le Comité des coordonnateurs des services en français, établi par la *Loi*.

La *Loi* met aussi en place des mesures de reddition de compte qui assurent, de façon annuelle, que le gouvernement effectue une planification en matière de programmes et de services en français; rapporte les plaintes reçues; et dépose un rapport à l'Assemblée législative.

Le *Règlement général*, quant à lui, énumère les 20 institutions gouvernementales assujetties à la *Loi*, définit l'offre active des services désignés et décrit les services désignés.



Les trois services désignés sont :

Service désigné	Institution gouvernementale
Les services offerts en personne à la bibliothèque publique d'Abram-Village, à la bibliothèque publique Dr J.-Edmond-Arsenault (Charlottetown) et à la bibliothèque publique J.-Henri-Blanchard (Summerside)	Ministère du Tourisme et de la Culture
La prestation par téléphone et en ligne du service d'information pour les voyageurs (511)	Ministère des Transports et du Renouvellement de l'infrastructure
Les panneaux de signalisation routière, à l'exception des panneaux d'arrêt et des panneaux électroniques à messages variables	

## Le Comité consultatif de la communauté acadienne et francophone

Le Comité consultatif de la communauté acadienne et francophone, qui existe depuis 1977, joue un rôle important dans la mise en œuvre de la *Loi*. Le Comité veille à ce que le gouvernement soit au courant des priorités en matière de services de la communauté acadienne et francophone. Il a aussi comme fonction de conseiller le gouvernement sur la désignation des services, la prestation en français des services désignés et toute autre question concernant la communauté acadienne et francophone de la province.

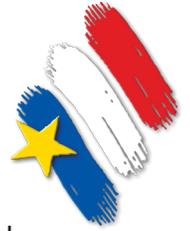
Le Comité est composé de dix membres, soit un membre pour chacune des six régions acadiennes et francophones (Prince-Ouest, Évangéline, Summerside-Miscouche, Rustico, Charlottetown et Kings-Est) et quatre autres membres, y compris la présidente ou le président. Les membres siégeant au Comité en 2014-2015 étaient :

Colleen Soltermann, présidente  
 Yvonne Deagle, région de Prince-Ouest  
 Claudette Gallant, région Évangéline  
 Béatrice Caillié, région de Summerside  
 Tilmon Gallant, région de Rustico  
 Jacinthe Lemire, région de Charlottetown  
 Rolland Dionne, région de Kings-Est  
 Andy Gallant, membre  
 Mathieu Gallant, membre  
 Selina Pellerin, membre



Au printemps 2014, le Comité a offert une séance d'information sur la *Loi* à l'intention du grand public. La séance a été présentée à six reprises, soit dans chacune des régions acadiennes et francophones de l'Île-du-Prince-Édouard. La séance visait à présenter le contenu de la *Loi* ainsi que les priorités de la communauté acadienne et francophone pour 2014-2015.

Le Comité s'est rencontré quatre fois au cours de la période du rapport. En ce qui concerne la mise en œuvre de la *Loi*, les membres ont centré leurs efforts sur la détermination des priorités de la communauté pour l'année à venir. Le Comité s'est aussi penché sur d'autres dossiers liés à la *Loi*, y compris les plans annuels des institutions gouvernementales et l'effectif bilingue du gouvernement.



Le Comité a accompli d'autres travaux au cours de la période du présent rapport. Lors des rencontres, les membres ont eu l'occasion de discuter avec le ministre responsable des Affaires acadiennes et francophones, des représentants de la Société Saint-Thomas-d'Aquin et l'agent aux plaintes. Le Comité a aussi rencontré des représentants de la Commission scolaire de langue française et de la Fédération des parents de l'Île-du-Prince-Édouard afin de parler de la petite enfance, un secteur prioritaire pour la communauté acadienne et francophone.

## **Les coordonnateurs des services en français**

Chaque institution gouvernementale assujettie à la *Loi* doit nommer un coordonnateur des services en français. En 2014-2015, toutes les institutions gouvernementales avaient un coordonnateur des services en français.

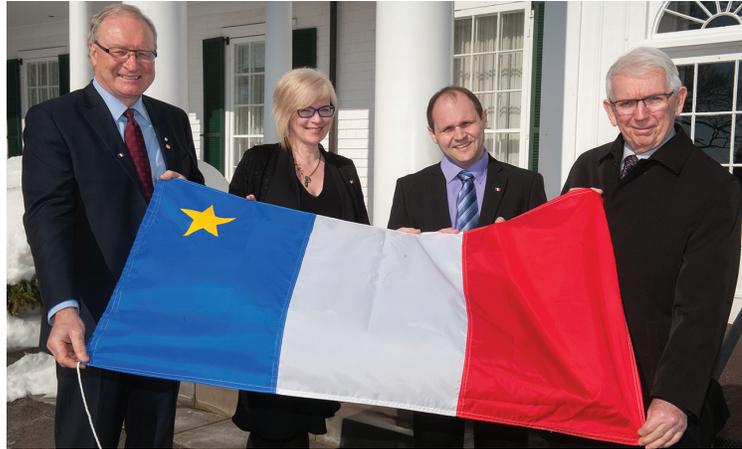
Les coordonnateurs veillent à l'élaboration des plans et des rapports annuels que les institutions doivent préparer selon la *Loi*. Ils conseillent et appuient leur institution en ce qui touche aux affaires acadiennes et francophones. Ils sont aussi responsables de traiter les plaintes déposées à l'égard de leur institution en vertu de la *Loi*.

La *Loi* prévoit aussi un Comité des coordonnateurs, présidé par le Secrétariat aux affaires acadiennes et francophones. Le Comité s'est rencontré trois fois en 2014-2015. Son travail a été consacré à la mise en œuvre de la *Loi sur les services en français*. Le Comité a notamment contribué à l'élaboration d'outils destinés aux institutions gouvernementales, entre autres des modèles de rapports annuels ainsi que des lignes directrices portant sur la correspondance et les consultations publiques.

## **Les priorités de la communauté acadienne et francophone**

Comme il a été mentionné plus haut, c'est le Comité consultatif de la communauté acadienne et francophone qui doit informer le gouvernement sur les priorités de la communauté acadienne et francophone. Au cours de la période du rapport, le Comité a renseigné les institutions gouvernementales sur les priorités de la communauté afin de les appuyer dans l'élaboration de leur plan pour l'exercice 2015-2016.

Pour 2015-2016, le Comité a convenu de confirmer que les priorités identifiées pour 2014-2015 demeurent. En plus de ces priorités, qui étaient de nature générale, le Comité a décidé d'identifier des services spécifiques parmi trois secteurs prioritaires : la santé, la petite enfance et la sécurité publique.



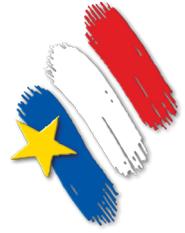
Le Comité a fait valider les priorités identifiées pour 2015-2016 par la Société Saint-Thomas-d'Aquin et le Réseau des développeurs de la communauté acadienne et francophone. La Société et le Réseau ont confirmé que les secteurs ainsi que les programmes et les services identifiés pour 2015-2016 représentaient les priorités de la communauté.

Le Comité a ensuite communiqué ces priorités au ministre. Comme prévu dans la *Loi*, cette information a également été transmise aux institutions gouvernementales dans le cadre de l'élaboration des plans annuels pour 2015-2016. Voici les priorités de la communauté acadienne et francophone pour 2015-2016 :

Secteurs prioritaires	Services et programmes prioritaires
<b>Santé</b>	Programme dentaire pour enfants
	Promotion des services déjà offerts en français
	Évaluation des compétences linguistiques des professionnels de la santé
	Affichage bilingue à l'hôpital Queen Elizabeth et l'hôpital du comté de Prince
	Service 811
	Foyers pour personnes âgées
	L'Île s'engage!
Bureau du médecin hygiéniste en chef	
<b>Petite enfance</b>	Services en autisme
<b>Sécurité publique</b>	Service 911
	Organisation des mesures d'urgence
	Communication au public
	Bureau du commissaire aux incendies
<b>Autres</b>	Musée acadien
	Centres d'Accès Î.-P.-É. (Charlottetown, Summerside, Wellington et Tignish)
	Offre active des services en français

## La capacité du gouvernement

La capacité des institutions gouvernementales à offrir des services en français dépend en grande partie de leur effectif bilingue. La Commission de la fonction publique s'occupe de faire le recensement parmi la fonction publique et Santé Î.-P.-É. des postes désignés bilingues et des employés bilingues n'occupant pas un poste désigné bilingue. Voici les chiffres en date du 31 mars 2015 :



<b>Postes désignés bilingues</b>	<b>120</b>
<b>Employés bilingues<sup>1</sup> n'occupant pas un poste désigné bilingue</b>	<b>110</b>
<b>Total</b>	<b>230</b>

Soulignons qu'à la fin mars 2014, on comptait 119 postes désignés bilingues et 102 employés bilingues. On constate donc une légère hausse du nombre d'employés bilingues.

## La reddition de compte

La *Loi* prévoit plusieurs mesures de reddition de compte : le mécanisme de plaintes, les plans et rapports annuels des institutions gouvernementales, et le rapport annuel du ministre responsable des Affaires acadiennes et francophones.

### a) Le mécanisme de plaintes

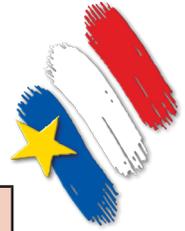
Le mécanisme de plaintes permet aux membres du public de faire une plainte lorsqu'une institution gouvernementale ne respecte pas ses obligations en matière de services désignés, de correspondance ou de consultations publiques établies par la *Loi*. Le mécanisme de plaintes comprend deux niveaux. Au premier niveau, la plainte est traitée par le coordonnateur des services en français de l'institution en question, et au deuxième niveau, par l'agent aux plaintes. L'agent aux plaintes actuel est M. Jean-Paul Arsenault, qui a été nommé le 14 décembre 2013 pour un mandat de cinq ans.

Une section a été créée sur le site web du Secrétariat aux affaires acadiennes et francophones ([www.ipeservicesfrançais.ca](http://www.ipeservicesfrançais.ca)) afin de rendre disponible de l'information sur le mécanisme de plaintes. Cette section énumère les services au sujet desquels on peut faire une plainte. On y trouve, entre autres, un aperçu du processus de traitement des plaintes, un formulaire de plainte et une foire aux questions.

<sup>1</sup> Les employés bilingues sont les employés dont les compétences orales en français ont été évaluées par la Commission de la fonction publique et qui ont au moins atteint le niveau « Intermédiaire Plus ».



En 2014-2015, deux institutions gouvernementales ont reçu des plaintes en vertu de la *Loi*. Les plaintes ont été traitées au premier niveau par les coordonnateurs des services en français des institutions en question. Le tableau ci-dessous décrit ces plaintes.



Institution gouvernementale	Sujet de la plainte	Résultat
Santé Î.-P.-É.	Disponibilité de la carte-santé en français	La plainte a été rejetée parce que la carte-santé ne constitue pas un service désigné. Cependant, Santé Î.-P.-É. offre la carte-santé en français depuis décembre 2014.
Ministère du Tourisme et de la Culture	a) Réponse en anglais à de la correspondance en français  b) Panneau de signalisation en anglais	a) La plainte a été réglée. Le ministère a reconnu l'erreur et a fourni à la partie plaignante une version française de la réponse.  b) La plainte a été rejetée parce que le panneau de signalisation était érigé par le ministère du Tourisme et de la Culture et ces panneaux ne constituent pas un service désigné. Seuls les panneaux de signalisation routière érigés par le ministère des Transports et du Renouvellement de l'infrastructure sont désignés en vertu de la <i>Loi</i> .

À la suite d'une demande de contrôle du rejet par la partie plaignante, la plainte portant sur la carte-santé a été traitée au deuxième niveau par l'agent aux plaintes. L'agent aux plaintes a confirmé le rejet de la plainte.

En plus des plaintes faites en vertu de la *Loi*, l'agent aux plaintes ainsi que le Secrétariat aux affaires acadiennes et francophones se sont penchés sur plusieurs autres plaintes et diverses questions portant sur les services en français non désignés.

### **b) Les plans et rapports annuels**

La *Loi* prévoit l'élaboration de plans et de rapports annuels par les institutions gouvernementales. Le processus permet aux institutions gouvernementales de planifier, chaque année, des activités dans le but d'améliorer leurs services en français et d'en faire rapport par la suite.

La *Loi* demande aux institutions de fournir, dans leur plan annuel, des renseignements sur :

- les services, parmi les services qu'elles offrent, qui sont prioritaires pour la communauté acadienne et francophone;
- leur capacité à offrir des services en français;
- la prestation en français de leurs services désignés, s'il y a lieu.



Dans leur rapport annuel, les institutions doivent également fournir des renseignements sur les plaintes qu'elles ont reçues quant à leur respect de la *Loi*.

L'exercice 2014-2015 a marqué le début de ce processus. Toutes les institutions gouvernementales assujetties à la *Loi* ont soumis un plan annuel et un rapport annuel pour cette période.

### **c) Le rapport annuel du ministre**

Selon la *Loi*, le ministre responsable des Affaires acadiennes et francophones doit rédiger un rapport annuel portant sur les activités des institutions gouvernementales en matière de prestation de services en français et celles du Secrétariat aux affaires acadiennes et francophones. Il doit déposer ce rapport devant l'Assemblée législative.

Le premier rapport annuel du ministre a été déposé en novembre 2014 et couvrait la période allant de la promulgation de la *Loi*, le 14 décembre 2013, jusqu'au 31 mars 2014.

## **Les activités du Secrétariat aux affaires acadiennes et francophones**

Le rôle du Secrétariat aux affaires acadiennes et francophones est de conseiller et d'appuyer le gouvernement sur toute question ayant trait à la communauté acadienne et francophone. Le Secrétariat a aussi comme fonction l'élaboration et la coordination des politiques et des programmes du gouvernement relativement aux affaires acadiennes et francophones et à la prestation en français des services désignés. De plus, le Secrétariat est responsable de l'application de la *Loi* et de son règlement.

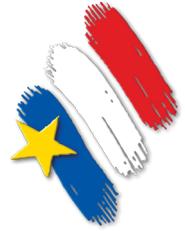
Au cours de l'exercice 2014-2015, le Secrétariat a appuyé les institutions gouvernementales, le Comité consultatif de la communauté acadienne et francophone, le Comité des coordonnateurs des services en français et l'agent aux plaintes dans la mise en œuvre de la *Loi*.

Le Secrétariat a coordonné les plans et rapports annuels et a offert un appui aux institutions dans leur élaboration de ces plans et rapports en leur fournissant des modèles et en leur servant d'équipe-ressource. D'ailleurs, le Secrétariat a conseillé les institutions gouvernementales en matière d'interprétation de la *Loi* et a tenu plusieurs activités de sensibilisation par rapport à la *Loi* auprès des institutions.

Le Secrétariat a aussi poursuivi l'élaboration de processus administratifs et d'outils nécessaires à la mise en œuvre de la *Loi*. En 2014-2015, ce travail a compris :

- des outils pour appuyer les coordonnateurs des services en français et l'agent aux plaintes dans le processus de traitement des plaintes;
- des lignes directrices en matière de correspondance et de consultations publiques;
- des outils pour appuyer le Comité consultatif de la communauté acadienne et francophone dans la détermination des priorités de la communauté.

Le Secrétariat a continué de collaborer avec la Société Saint-Thomas-d'Aquin dans le cadre du groupe de travail établi pour assurer une communication ouverte et continue entre le gouvernement et l'organisme porte-parole de la communauté acadienne et francophone au sujet de la mise en œuvre de la *Loi*. En 2014-2015, le groupe de travail s'est réuni à deux occasions. Le comité a discuté de la mise en œuvre de la *Loi*, notamment des plans et des rapports annuels, du mécanisme de plaintes et de la détermination des priorités de la communauté en matière de services en français.



Les 26 et 27 juin 2014, le gouvernement de l'Île-du-Prince-Édouard, appuyé surtout par le Secrétariat, a accueilli la Conférence ministérielle de la francophonie canadienne à l'occasion du 150<sup>e</sup> anniversaire de la Conférence de Charlottetown. Le premier ministre et ministre responsable des Affaires acadiennes et francophones a coprésidé la Conférence qui avait pour thème « Vitrine pancanadienne : l'appui des gouvernements à la francophonie contemporaine ». L'Île-du-Prince-Édouard, représentée par la direction du Secrétariat, a aussi présidé le Réseau intergouvernemental de la francophonie canadienne au cours de l'exercice 2014-2015.



Au cours de la période du rapport, le Secrétariat a également conclu l'élaboration et l'adoption du plan stratégique de l'Entente Canada-Île-du-Prince-Édouard pour les services en français 2013-2018. Cette entente contribue de façon considérable à l'offre de services et de programmes en français de qualité par le gouvernement de l'Île-du-Prince-Édouard.

## Les réalisations des institutions gouvernementales

Pendant la période du rapport, les institutions gouvernementales ont mis en œuvre leurs plans annuels pour l'exercice 2014-2015. Elles ont par la suite soumis un rapport annuel au ministre responsable des Affaires acadiennes et francophones.

Voici un survol des réalisations des 20 institutions gouvernementales.

### *Le ministère de l'Agriculture et des Forêts*

En 2014-2015, le ministère de l'Agriculture et des Forêts a concentré ses efforts sur l'amélioration de l'accès à l'information en français, notamment en augmentant le nombre de ses communiqués étant offerts en français. De plus, les Laboratoires d'analyse de l'Î.-P.-É., qui offrent une grande gamme de services comme des tests pour le domaine agricole et environnemental, ont offert en français plusieurs formulaires et rapports de résultats utilisés fréquemment.

Le Ministère a également pris des mesures pour recenser ses employés bilingues, notamment en les encourageant à faire évaluer leurs compétences orales en français par la Commission de la fonction publique.



### *Le ministère des Services communautaires et des Aînés*

Le ministère des Services communautaires et des Aînés a redoublé ses efforts pour fournir de l'information au public en français au cours de l'exercice. En plus de faire de la promotion dans les médias francophones et de veiller à ce que ses communiqués soient traduits, le Ministère a offert 80 % de ses nouvelles publications en anglais et en français en 2014-2015. Ces publications comprenaient :

- La brochure et le formulaire de demande du Programme de rénovation de logements de l'Î.-P.-É.
- Le document *Comportement sexuel des enfants : Guide à l'intention des parents*
- Le rapport *Les femmes à l'Île-du-Prince-Édouard : Un point de vue statistique*
- Le site web *Les filles et la cybersécurité*
- Le document *Renseignements à l'intention des femmes et des hommes qui vivent une relation de violence : Guide des services de soutien utiles*
- Le *Guide des aînés*

Le Ministère a continué d'offrir les services suivants en français : des services d'aide sociale et de soutien pour personnes handicapées, un service de renseignements généraux téléphonique, et des services de réception aux bureaux du ministre et du sous-ministre.

De plus, deux représentants du Ministère ont participé activement au Réseau Santé en français Î.-P.-É. en tant que membres.

### *Le ministère de l'Éducation et du Développement de la petite enfance*

En 2014-2015, le ministère de l'Éducation et du Développement de la petite enfance a appuyé l'éducation en français à l'Île-du-Prince-Édouard de diverses façons, notamment par l'entremise de la Division des programmes en français. La Division fournit un appui pour ce qui est des programmes d'études en français langue première, en immersion française et en français de base. Elle offre également des occasions de perfectionnement pour les éducateurs francophones. Le Ministère a également fourni un soutien à la Commission scolaire de langue française, aux centres de ressources familiales et de la petite enfance francophones, aux camps d'été en français, à un échange d'étudiants avec le Québec et au programme des moniteurs de français. Tout comme le gouvernement fédéral, le Ministère a contribué à l'agrandissement de l'École François-Buote de Charlottetown.

### *Le ministère de l'Environnement, du Travail et de la Justice*

La plupart des efforts du ministère de l'Environnement, du Travail et de la Justice en 2014-2015 ont été faits dans le domaine des communications et de l'accès à l'information en français. Le Ministère a continué de faire traduire régulièrement ses communiqués et a rendu plusieurs de ses publications disponibles en français, notamment des brochures sur l'accès aux Services d'aide aux victimes et le Bureau du commissaire de police ainsi que la section sur l'accès à l'information et la protection de la vie privée de son site web.

### *Le ministère des Finances, de l'Énergie et des Affaires municipales*

Au cours de 2014-2015, le ministère des Finances, de l'Énergie et des Affaires municipales a continué d'accroître ses communications en français et l'accès à l'information en français pour ce qui est de ses programmes et services. La majeure partie des communiqués du Ministère ont été traduits et les Insulaires ont eu l'occasion de participer aux consultations relatives au budget annuel en français. Un site web bilingue a été créé dans le cadre d'une initiative visant à encourager les Insulaires à participer aux élections municipales. Des formulaires liés aux taxes et aux impôts et le document *Comprendre vos impôts fonciers* ont été rendus disponibles en français.



Le Ministère a continué d'offrir des services en français dans les domaines de l'imposition et du registre des biens, et des prestations de retraite.

### *Le ministère des Pêches, de l'Aquaculture et du Développement rural*

En 2014-2015, le ministère des Pêches, de l'Aquaculture et du Développement rural a concentré ses efforts en matière de services en français sur les services en personne dans certains des centres d'Accès Î.-P.-É. Le Ministère a offert des services en français dans les centres de Charlottetown, de Summerside, de Wellington et de Tignish. Accès Î.-P.-É. est également en mesure de fournir des services par téléphone à ses clients partout à l'Île.



Le Ministère a également offert des services en personne en français au Centre d'action rural de Wellington.

### *Le ministère de la Santé et du Mieux-être*

Le ministère de la Santé et du Mieux-être a fait des progrès en matière d'accès à l'information en français pendant la période du rapport. Le Ministère a fait traduire ses communiqués ainsi que plusieurs publications, notamment la nouvelle Stratégie de mieux-être de l'Île-du-Prince-Édouard et une série de fiches de renseignements sur les maladies à déclaration obligatoire et les vaccins. Le Bureau du médecin hygiéniste en chef a également travaillé à offrir davantage de contenu en français sur son site web.

La Division des sports et des loisirs du Ministère a offert plusieurs programmes en français. Grâce à un partenariat avec Recreation PEI/L'Île s'engage!, les programmes « go!Play » et « Actifs à l'école » ont été offerts dans les écoles francophones de l'Île-du-Prince-Édouard. Pendant la période du rapport, la « go!Cart », une remorque couverte remplie de jeux et de jouets et conçue pour promouvoir l'activité physique, a été utilisée dans les communautés francophones et par les écoles francophones de la province.



De plus, le Ministère a continué d'appuyer les Jeux de l'Acadie, qui permettent aux jeunes francophones de l'Île de participer à des compétitions sportives et culturelles en français.



### *Le ministère de l'Innovation et des Études supérieures*

Au cours de 2014-2015, le ministère de l'Innovation et des Études supérieures a travaillé à l'amélioration de l'accès à l'information en français. Voici des exemples de ses efforts :

- Traduction de la majorité de ses communiqués;
- Disponibilité du site web de Compétences Î.-P.-É. et des fiches de renseignements sur ses programmes en français;
- Octroi d'un appui financier à *La Voie de l'Emploi*, une publication francophone visant à encourager, à appuyer et à faciliter la planification en matière de ressources humaines et de carrière à l'Île-du-Prince-Édouard;
- Traduction d'un document d'information et d'un formulaire de demande relatifs à la formation générale.

De plus, plusieurs services du Ministère ont été offerts par des employés bilingues, notamment les programmes de Compétences Î.-P.-É. à Summerside, O'Leary et Wellington; la gestion des dossiers d'emploi; les services d'appui en matière de bourses et de prêts étudiants offerts en personne, par téléphone et par courriel; et la Batterie générale de tests d'aptitudes.

Le Ministère a également supervisé la mise en œuvre d'une entente interprovinciale qui permet l'admission d'étudiants insulaires francophones dans un programme de médecine d'une université du Québec.

### *Le ministère du Tourisme et de la Culture*

En 2014-2015, le ministère du Tourisme et de la Culture a continué d'offrir plusieurs services et programmes en français par l'entremise de ses divisions responsables du marketing, des centres d'information touristique, des bibliothèques publiques et des appuis à l'industrie et en matière de culture et de patrimoine.

Pour accroître l'accès à l'information en français, le Ministère a misé sur la traduction de communiqués et de publications.

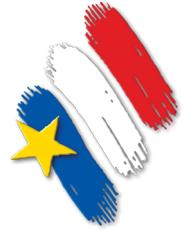
Comme mentionné plus haut, le Ministère est également responsable de l'un des services désignés en vertu de la *Loi* : les services en personne à la Bibliothèque publique d'Abram-Village, à la Bibliothèque publique J.-Henri-Blanchard et à la Bibliothèque publique Dr J.-Edmond-Arsenault. En plus d'offrir ces services, le Ministère offre le site web du Service des bibliothèques publiques de l'Île-du-Prince-Édouard en anglais et en français.

### *Le ministère des Transports et du Renouvellement de l'infrastructure*

Au cours de la période du rapport, le ministère des Transports et du Renouvellement de l'infrastructure a concentré ses efforts sur ses communications. Il a fait de la traduction de ses communiqués, y compris les avis de circulation, une priorité. La Division de la sécurité routière a rendu plusieurs de ses publications disponibles en français; et les pages web de la Division ont continué d'être offertes en français, notamment les pages fournissant de l'information et des directives au sujet des permis de conduire et de l'immatriculation des véhicules.

Pour ce qui est des services, le Ministère a continué d'offrir l'examen de conduite en français à Summerside ainsi qu'une version française de la plaque d'immatriculation de l'Île-du-Prince-Édouard.

Le Ministère est responsable de deux services désignés en vertu de la *Loi* : le service d'information pour les voyageurs 511 et les panneaux de signalisation routière.



### *Le Bureau du Conseil exécutif*

En plus des activités du Secrétariat aux affaires acadiennes et francophones décrites plus haut, Communications Î.-P.-É., qui fait partie du Bureau du Conseil exécutif, a fait des progrès dans les dossiers suivants pendant l'exercice 2014-2015.

Des efforts conjugués ont été faits au sein de l'ensemble du gouvernement pour rendre l'information au sujet des initiatives et des programmes de première importance disponible en français grâce à la traduction de communiqués. Comme il peut être constaté dans la présente section du rapport, l'ensemble des institutions s'efforcent de faire traduire leurs communiqués.

Au cours de l'exercice, Communications Î.-P.-É. a aussi travaillé au renouvellement du site web du gouvernement, dont le lancement est prévu pour plus tard en 2015-2016. Soulignons que grâce au modèle utilisé pour le nouveau site web, il sera plus facile pour le gouvernement d'accroître l'accès à l'information en français et il sera possible de pouvoir offrir les services en ligne en français également.

Le Service de renseignements de l'Île a continué d'être offert en français et l'un des agents principaux de communications a fourni des services de communications en français.

### *Santé Î.-P.-É.*

Au cours de 2014-2015, Santé Î.-P.-É. a continué d'accroître l'accès des Insulaires à de l'information en français. L'organisme a notamment fait de la promotion dans les médias francophones, et a fait traduire des communiqués ainsi que plusieurs de ses publications. Le site web de Santé Î.-P.-É. a continué d'offrir du contenu en français – le nombre de pages web offertes en français s'élevant à 302.



Des mesures ont été prises pour informer le personnel des obligations découlant de la *Loi sur les services en français*, en particulier la nécessité de répondre en français à la correspondance reçue en français. Santé Î.-P.-É. a également fait de la promotion sur la formation linguistique en français et les évaluations de compétences orales en français auprès de ses employés. De plus, Santé Î.-P.-É. a mobilisé les membres du personnel s'occupant des soins à domicile en leur demandant comment ils pensent que l'accès à des services en français pourrait être accru.

Santé Î.-P.-É. a offert divers services en français pendant la période du rapport. Voici des exemples :

- Le service 811 – service de renseignements liés à la santé pour situations non urgentes
- Interprétation téléphonique
- Voisinage bilingue au foyer Summerset (Summerside)
- Services en personne offerts par des professionnels de la santé dans divers contextes et endroits

À la fin de 2014-2015, Santé Î.-P.-É. a commencé la mise en œuvre d'un projet de trois ans financé par Santé Canada. Le projet comprend le recensement des fournisseurs de services du système de santé qui ont la capacité d'offrir des services en français; la création et le lancement d'une carte-santé bilingue; et la cueillette de renseignements au sujet des préférences linguistiques des clients (des renseignements qui seront rattachés à leur carte-santé).

De plus, quatre représentants de Santé Î.-P.-É. ont participé activement au Réseau santé en français Î.-P.-É. en tant que membres.

#### *Innovation Î.-P.-É.*

Au cours de l'exercice 2014-2015, Innovation Î.-P.-É. a principalement travaillé à l'amélioration de l'accès à l'information en français par l'entremise de la traduction de communiqués, de promotion dans les médias francophones et de l'offre de ressources sur le commerce et d'ordres du jour en français pour répondre aux besoins des publics ciblés.

Au cours de la période du rapport, Innovation Î.-P.-É. a offert plusieurs de ses services en français. En effet, l'un de ses agents d'expansion des entreprises était bilingue, et des services pour les entreprises insulaires voulant exporter leurs produits et services ainsi que des services de renseignements pour les entreprises désirant importer des produits de l'Île ont été offerts en français.

De plus, des mesures ont été prises afin de promouvoir les possibilités de formation linguistique en français auprès du personnel.

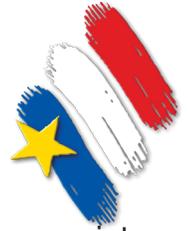
#### *La Commission de réglementation et d'appels de l'Île*

En 2014-2015, les activités visant à appuyer les services en français au sein de la Commission de réglementation et d'appels de l'Île étaient axées sur les communications et l'accès à l'information en français. Par exemple, la Commission a fait traduire tous ses communiqués. Elle a également entamé un processus visant à recenser l'information la plus consultée sur son site web ainsi que ses formulaires les plus utilisés par le public en vue de rendre ce contenu disponible en français.

Des efforts furent également faits pour offrir des services en français lors de demandes faites à l'oral à la Commission.

#### *La Société de gestion des déchets de l'Île*

En 2014-2015, la Société de gestion des déchets de l'Île a travaillé à l'amélioration de l'accès à l'information en français. Une campagne d'information publique portant sur divers sujets a été publiée dans les médias francophones; des présentations de sensibilisation ont été offertes en français; et des outils clés, comme le calendrier de collecte, le bulletin et le guide de tri pour visiteurs, ont été traduits en français.



Des services de renseignements généraux ont également été offerts en français aux Insulaires sur demande.

#### *La Commission des droits de la personne de l'Île-du-Prince-Édouard*

En 2014-2015, la Commission des droits de la personne de l'Île-du-Prince-Édouard a maintenu son offre d'information en français, surtout par l'entremise de son site web. Dans le cadre de ses efforts faits pour accroître l'accès à l'information en français, la Commission a passé en revue ses lettres types dans l'intention de les faire traduire en français.

En collaboration avec le ministère de l'Éducation et du Développement de la petite enfance, la Commission a commencé des travaux visant l'adaptation de ressources scolaires pour les élèves de maternelle à 9<sup>e</sup> année en immersion française et en français langue première afin qu'elles répondent mieux à leurs besoins et prennent en considération leurs programmes d'études.

#### *La Régie des alcools de l'Île-du-Prince-Édouard*

Au cours de la période du rapport, la Régie des alcools de l'Île-du-Prince-Édouard a fait des progrès en matière de communications en français. La Régie a continué d'accroître l'affichage en français dans ses 18 magasins et de publier ses communiqués et ses messages au sujet de la responsabilité sociale en français.

Les services en personne au magasin de Wellington étaient offerts en français.

La Régie a également encouragé son personnel à faire de la formation linguistique en français et à faire évaluer ses compétences orales en français par la Commission de la fonction publique.

#### *Le Musée et la Fondation du patrimoine de l'Île-du-Prince-Édouard*

Au cours de l'exercice 2014-2015, le Musée et la Fondation du patrimoine de l'Île-du-Prince-Édouard ont veillé à ce que les produits de communication du Musée acadien, notamment les communiqués et les brochures, soient disponibles en anglais et en français en tout temps. Une nouvelle brochure pour le Centre des arts et de la culture Eptek a été publiée dans un format bilingue, et le même travail a été entamé pour les brochures d'autres sites.



En plus des étiquettes de toutes les expositions permanentes qui sont bilingues, des étiquettes bilingues ont également été affichées à l'exposition temporaire du Centre Eptek en 2014.

Le Musée et la Fondation du patrimoine ont également établi une politique faisant du bilinguisme un atout dans le cadre d'offres d'emploi afin de favoriser l'augmentation des capacités dans les deux langues de leur personnel.

#### *La Commission de la fonction publique de l'Île-du-Prince-Édouard*

Pendant la période du rapport, la Commission de la fonction publique a continué de fournir des communications en français dans le cadre des offres d'emploi et du processus de dotation des postes bilingues.

La Commission a également continué d'offrir le Programme de formation linguistique en français et les évaluations de compétences orales en français aux employés du gouvernement provincial. Pour la première fois depuis plusieurs années, des cours plus avancés des catégories de cours « intermédiaire » et « avancé » ont été offerts. Cette initiative découle des commentaires des employés qui ont mené à des négociations avec le Collège Acadie Î.-P.-É. visant à diminuer le nombre d'étudiants par cours pour les niveaux plus élevés. Cette initiative contribuera grandement à appuyer les employés qui veulent atteindre un niveau de compétences orales suffisamment élevé pour pouvoir offrir des services en français.

Au cours de l'année, la Commission a coordonné le programme *Bonjour*, qui permet aux employés bilingues de s'afficher de façon visuelle, et a fourni un appui au Réseau des employés bilingues.

La Commission a aussi créé un comité interministériel afin d'élaborer une politique sur la désignation de postes bilingues et l'annulation de la désignation. Une fois la politique élaborée, elle sera ajoutée au manuel de politiques et de procédures en ressources humaines du gouvernement provincial.

La Commission a également fait l'achat de plusieurs licences d'utilisation du logiciel Antidote, un outil qui révisé, entre autres, la grammaire et la syntaxe des textes. Les licences seront distribuées aux employés dans des postes désignés bilingues qui doivent communiquer en français à l'écrit. Des séances de formation seront offertes aux employés.

#### *La Commission des accidents du travail de l'Île-du-Prince-Édouard*

Au cours de l'exercice 2014-2015, en plus de faire de la promotion dans les médias francophones et d'assurer la traduction de ses communiqués, la Commission des accidents du travail a créé en français du matériel promotionnel pour un concours destiné aux jeunes travailleurs et des ressources éducatives sur la sécurité pour les enseignants et élèves du secondaire.

Au cours de l'exercice, la Commission a fait de la recherche auprès de ses intervenants en vue de créer du matériel de marketing social en français lié au retour au travail sécuritaire et en temps opportun des travailleurs blessés. La Commission a également amélioré son processus de consultation en ligne en matière de politiques afin d'assurer que les Insulaires ont la possibilité d'y participer en français.

Des mesures ont été prises afin de recenser les employés bilingues de la Commission en encourageant les membres du personnel à faire évaluer leurs compétences orales en français par la Commission de la fonction publique.